

Au lieu de se conformer à l'article 554 de la charte et de demander des soumissions, voici comment on procède : Chaque échevin, membre de la commission de police, se charge de trouver un fournisseur, pour au moins deux stations de police ; il donne le nom de l'homme qu'il choisit, et celui-ci fournit le charbon au prix du détail (Vol. 10, pp. 126 à 128).

L'AFFAIRE VANDELAC

Monsieur Georges Vandelac était candidat aux élections municipales de février 1908, dans le quartier St-Jean-Baptiste, contre monsieur Villeneuve et l'échevin Proulx, et il a été battu par ce dernier.

Un mois ou six semaines après cette élection, l'échevin Proulx disait à monsieur J. E. Laurent, architecte, dans son bureau, qu'il aurait occasion de faire arrêter Vandelac dans une maison de prostitution, qu'il mettait des agents pour le surveiller. Il a dit la même chose de monsieur Villeneuve. Dans le temps, monsieur Laurent croyait à un badinage (Vol. 18, p. 13).

Voici maintenant ce que raconte monsieur Vandelac, dans sa déposition, que personne n'est venu contredire. Le 19 octobre 1908, un samedi, vers 8 1-4 heures p.m., il était assis dans son bureau : un monsieur Lefebvre, qui lui devait de l'argent, est entré ; Vandelac lui a demandé de lui payer ce qu'il lui devait ; Lefebvre lui a répondu qu'il n'avait pas d'argent sur lui, mais que si Vandelac voulait aller chez lui, dans 15 minutes environ, au No 704, de la rue Sanguinet, il lui en paierait une partie. Vandelac résolut d'y aller, et vers 9 heures, il s'y rendit. En arrivant là, une personne, qu'il croyait être madame Lefebvre, lui répondit que monsieur Lefebvre n'était pas revenu du marché, mais qu'il ne serait pas longtemps, s'il voulait l'attendre. Monsieur Vandelac entre : il s'assied dans un salon, où il y a un garçon malade, le fils de monsieur Lefebvre, âgé d'environ 25 ans, et une personne qui paraissait être une garde-malade. Lefebvre arrive au bout de 15 minutes environ, dit à monsieur Vandelac qu'il a retardé un peu, et va dans une chambre chercher son argent. Il revient au bout de quelques minutes, en levant les épaules, et disant qu'il ne pouvait rien faire. Vandelac s'est levé immédiatement pour partir, en disant : "C'est bien de valeur de me déranger, surtout un samedi soir, le temps des affaires." Il met la main sur la poignée de la porte pour s'en aller ; en même temps la porte s'ouvre, et le lieutenant Côté et deux détectives entrent ; Côté lui dit : "Vous êtes ici ; ça me fait bien de la peine, monsieur Vandelac, mais vous êtes arrêté." Vandelac a expliqué à Côté qu'il était là pour affaires, pour collecter une dette ; il fait corroborer son affirmation par Lefebvre. Côté dit : "Ca ne fait rien, je vous arrête quand même". Vandelac s'est rendu à la station de police, faire un dépôt de \$15.00, et le lundi matin, il a été à la Cour du Recorder ; pour empêcher que son procès ait lieu publiquement, il a plaidé coupable, dans une chambre privée, à la condition que la sentence soit suspendue. Il a ensuite obtenu une déclaration de Lefebvre, chez le notaire Mainville, à l'effet qu'il avait été au numéro 704, rue